

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2163>

Lettre des organisations syndicales au PrÃ©fet de RÃ©gion sur le respect de la lÃ©gislation du travail

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 11 dÃ©cembre 2014

Mis Ã jour le : jeudi 11 dÃ©cembre 2014

UGTG.org

Objet : Respect de la législation du travail

Monsieur le Préfet,

La législation sur l'ouverture nocturne et l'ouverture du dimanche des commerces n'est pas respectée en Guadeloupe.

Certains hypermarchés ouvrent déjà bien au-delà des 5 dimanches autorisés. Et cela n'a amélioré ni l'emploi, ni la croissance économique, ni la vie des Guadeloupéens. Bien au contraire.

Mieux encore, certains ouvrent en pleine nuit au mépris des lois sociales. Vous le savez, la loi précise que le travail de nuit (après 21 heures et jusqu'à 6 heures du matin) est exceptionnel et doit être justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale.

Nous ne sommes aucunement dans cette situation car le recours au travail de nuit n'est pas inhérent à l'activité de ces entreprises. Il s'agit d'une nouvelle atteinte grave au droit des travailleurs au nom de l'argent roi.

Réunis ce vendredi 5 décembre 2014, les organisations syndicales CFTC, FO, SUC-Solidaires, UIR CFDT, UGTG, UNSA vous demandent de mettre fin à ces dérives qui visent à :

[-] Détruire les acquis sociaux, à maintenir les travailleurs dans la précarité, dans la flexibilité, dans le sous emploi, les bas salaires et le travail à temps partiel imposé.

[-] Transformer le consommateur en un objet tertiaire, un homo consumericus.

[-] Détruire les petits commerces de proximité dans les quartiers engendrant déserts sociaux, chômage et précarité.

Recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations les meilleures.

Pour les organisations syndicales

E. DOMOTA

Lapwent, 10.12.2014